

Rapport du Conseil de Fondation, exercice 2010

On attendait l'année 2010 avec des espoirs de reprise et de meilleurs rendements ; espoirs plutôt déçus. Malgré une certaine amélioration des marchés et de la santé des entreprises, nous avons parallèlement assisté à une dégringolade historique des taux de change (€ et \$) ce qui a largement effacé les rendements attendus et les performances financières globales. Néanmoins, votre conseil a une nouvelle fois décidé de rémunérer à 2.25%, soit 0.25% de plus que le minimum légal, les capitaux de prévoyance, tout en tenant compte de la constitution des réserves techniques et de la réserve de fluctuation de valeurs. Ces dernières se montent à respectivement CHF 3.7 millions et CHF 2.5 millions. Notre bilan a pu être consolidé, le degré de couverture de la Fondation remontant de 100.01% à 100.7%.

En ce qui concerne les nouvelles affiliations à Copré, la tendance positive des dernières années a continué, le nombre d'entreprises augmentant de 15.9% et le nombre d'assurés de 5.4%. Les capitaux de prévoyance quant à eux, ont crû de 7.1%. Bien que relativement modestes, ces résultats sont appréciables dans un contexte de marchés instables où les entreprises se montrent extrêmement prudentes lors d'un changement d'institution de prévoyance. Il est réjouissant de constater que les atouts de Copré continuent à convaincre et que son fonctionnement et sa capacité de résister aux turbulences restent intacts.

Le total des frais d'administration 2010 reflète les décisions prises en 2009, à savoir l'engagement de Marçal Decoppet comme directeur à temps complet dès avril 2010 et la fin du mandat de Pierre Michel en juin 2010. D'autres décisions de rationalisation ont été prises courant 2010 ; elles ne se traduiront dans les chiffres que durant l'exercice 2011.

La fin des rétrocessions de la commission du réassureur en 2008 crée un déséquilibre dans le ratio de couverture de frais de gestion par les frais facturés aux affiliés ; celui-ci n'est que de 57.1% en 2010. Le Conseil poursuit ses réflexions quant à une éventuelle hausse de la modeste contribution à ces frais. Par ailleurs, les résultats obtenus par le passage à une assurance stop-loss depuis 2009 sont très satisfaisants et pourraient nous amener à proposer des diminutions de primes futures.

Le projet CRISP (réduction des Coûts et des Risques, amélioration de notre Image, nos Systèmes et nos Prestations) présenté à la dernière Assemblée Générale a été poursuivi durant toute l'année 2010 et continue en 2011. Dans cet esprit, votre Conseil a signé un protocole d'accord avec six autres institutions de prévoyance en vue d'une collaboration dans la gestion des actifs, l'idée étant de créer un « pooling d'actifs » et d'optimiser ainsi les rentabilités, les risques et les frais. Dans la même optique, nous avons conclu avec Credit Suisse un contrat de mandat de « gestion indiciaire » pour une partie de nos actifs mobiliers, ce qui devrait nous amener une rentabilité stable selon l'indice de référence, à moindre coût que la gestion traditionnelle. En termes d'amélioration de l'Image, nous avons opté pour une campagne média avec des visuels simples et clairs, dont certains en format « post-it ». D'autre part, nous avons mis en place un nouveau produit, en partenariat avec Hpr, qui consiste à proposer un « bilan social individuel » à nos assurés, sous certaines conditions. Ce bilan donne un aperçu de la totalité des prestations versées lors de la réalisation d'un cas d'assurance et met en exergue d'éventuelles lacunes de couverture. Nous sommes persuadés du succès de cette nouvelle prestation pour tous nos affiliés actuels et futurs.

Secrétariat général :

8, rue Jacques-Grosselin case postale CH-1227 Carouge T 022 308 86 69 www.copre.ch

Administration :

Passage St-Antoine 7 case postale CH-1800 Vevey 1 T 021 924 87 40 copre@copre.ch

Dans le domaine réglementaire, le législateur a élaboré un projet de réforme structurelle très complet et, de l'avis général, contraignant et coûteux. Copré a rejoint les divers organismes et groupements qui s'y opposent, non pour le principe même de cette réforme mais pour les inévitables lourdeurs administratives et les nouveaux coûts qui en découleront. Composé d'une équipe de milices, votre Conseil fonctionne à satisfaction depuis 37 ans, mais l'augmentation constante de la charge de travail et du niveau de responsabilités nous fait craindre qu'une telle réforme ne nous amènent à la limite du bénévolat et ne mettent en danger notre équilibre actuel. Le Conseil de fondation reste persuadé que la prévoyance suisse est un bon système qui doit être préservé tel qu'il a été conçu.

Dans ce contexte, nous sommes très satisfaits de constater que 10 personnes ont répondu positivement à notre recherche d'un nouveau membre du Conseil, en remplacement de Madame Michèle Perroud dont le mandat prendra fin au 21 juin 2011. Vous démontrez ainsi l'intérêt que vous portez à votre institution de prévoyance et votre volonté de vous y engager.

Votre Conseil se réjouit d'ores et déjà d'accueillir ce nouveau membre à l'issue de cette Assemblée Générale. Il est persuadé que son apport de compétences et d'idées nouvelles permettra à votre fondation d'avancer encore pour rester une excellente alternative aux plus grosses structures de prévoyance.

Le Conseil de Fondation

Secrétariat général:

8, rue Jacques-Grosselin case postale CH-1227 Carouge T 022 308 86 69 www.copre.ch

Administration:

Passage St-Antoine 7 case postale CH-1800 Vevey 1 T 021 924 87 40 copre@copre.ch